



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**Chemin Communal du IIIème Millénaire : acquisition M. et Mme
PETORIN Dominique - secteur 5**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Urbanisme & Affaires Immobilières**Chemin Communal du IIIème Millénaire : acquisition M. et Mme PETORIN Dominique - secteur 5**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du IIIème Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, M. et Mme PETORIN ont donné leur accord pour la vente d'une emprise de terrain sur leurs propriétés dans le secteur "Chemin du Fief Morin".

Cette emprise est cadastrée :

- section KK n° 11 pour une superficie de----- 4 a 17 ca
- section KL n° 75 pour une superficie de----- 2 a 44 ca

soit une superficie totale de----- 6 a 61 ca.

L'accord est intervenu sur la base de 0,23 € conformément à l'avis du Domaine, représentant un montant de 152,03 €, auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de 15 % soit 22,80 €, soit un montant total de **174,83 €**.

La Ville de Niort prendra également à sa charge le versement de l'indemnité d'éviction revenant à Monsieur PETORIN Dominique, exploitant, de 229,04 € soit un montant global pour cette opération de **403,87 €**.

En outre, la négociation a eu lieu sous les conditions particulières suivantes :

- aucun arbre ne sera planté à l'entrée actuelle du champ (parcelle KK n° 1) ;
- la Ville de Niort prend bonne note qu'une canalisation d'irrigation souterraine traverse la parcelle cadastrée KK n° 1 devenue après bornage KK n° 12 puis le Chemin du Fief Morin perpendiculairement, débouche sur la parcelle KI n° 33 et se poursuit sur cette dernière parallèlement au Chemin du Fief Morin.

Lors de la réalisation de plantations éventuelles sur la partie cadastrée section KL n° 75, la Ville de Niort s'engage à laisser libre un accès afin de permettre à M. et Mme PETORIN de réaliser une sortie sur le Chemin du Fief Morin, destinée à l'exploitation agricole.

La Ville de Niort autorise dès à présent tout droit de passage sur cette partie nécessaire à la desserte de la partie KL n° 76.

Cet accès sera réalisé sur une largeur de 2 mètres et une longueur de 14 mètres environ soit entre les deux bornes existantes sur la partie Sud-Ouest du terrain.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître DENIS. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces Verts # 01986 – 8200 3014 – 8231 – 2111.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)